

Compte-rendu
Séance du 12 septembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille dix-huit, le douze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 5 septembre 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUYEYROL, Maire-délégué - Edmond GAYRAL, premier-adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Philippe MAURIN et Mme Claudine FOURNIER.

Procurations : M. Serge BORER a donné procuration à M. Bernard ROUYEYROL

Mme Françoise MICHAUX a donné procuration à M. Nicolas RICHARD

Absents : MM. Jean-Christophe AGIER, Morgan LABALME-COMBALUZIER et Bernard VALETTE

Absente excusée : Mme Elisabeth GILLES

Secrétaire de séance : M. Sébastien CAUQUIL

~~~~~

**Le Procès-verbal du 18 juillet 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour :

↳ Subvention exceptionnelle auprès de l'État, suite à des dégâts sur les biens publics non assurables des intempéries du 9 août 2018 : accepté.

**1 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRÈS DE L'ÉTAT, SUITE À DES DÉGATS SUR LES BIENS PUBLICS NON ASSURABLES DES INTEMPÉRIES DU 9 AOÛT 2018**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de l'État pour faire suite à des dégâts sur les biens publics non assurables des intempéries du 9 août 2018.

**2- CONVENTION DE PARTENARIAT : LIRE ET FAIRE LIRE ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer la convention de mise en œuvre année scolaire 2018/2019 « Lire et faire lire ».

**3- DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLÉMENT INDEMNITAIRE)**

**I.- Mise en place de l'IFSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.).

**II.- Mise en place du complément indemnitaire (C.I.)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'État le complément indemnitaire.

**4 - OUVERTURE OFFRES LOCATION TERRAIN PAYRE FABRE**

Après ouverture des offres et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ décident de ne pas retenir l'offre déposée hors délai,

↳ décident d'attribuer la mise en culture de céréales au titre de l'année 2018-2019 à Monsieur Philippe MAURIN pour la somme de 250 € (deux cent cinquante euros) annuelle d'après sa proposition,

↳ précisent que cette somme sera recouvrable en une seule fois et ce après le vote du Budget Primitif 2019, imputée au compte 752.

**5 – PROJET D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SUR BERRIAS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le GFA de la Motte a envoyé le Procès-Verbal de son Assemblée Générale Extraordinaire du 4 août 2018, exposant la résolution de vendre à la commune de Berrias-et-Casteljau les parcelles :

- section B 25 et 26 au lieudit « le village »,
- section B 248- 257- 261- 262- 263- 268- 275- 276- 277 au lieudit « Fontaine de Berre »,
- section B 814- 815- 816- 817- 818- 819- 820- 821- 822- 823- 824- 829- 830 au lieudit « Serre de la Moute »

et ce pour un montant de 940 000 €.

Après un tour de table afin de recueillir les différents avis des membres du Conseil Municipal présents, ils décident de reporter le vote de cette question à la prochaine réunion de Conseil.

#### **Questions diverses :**

↳ La date du prochain Conseil Municipal prévue initialement le mercredi 17 octobre 2018 sera avancée au mardi 16 octobre. Personnel en formation.

↳ PLU : Le rapport de Monsieur l'Enquêteur public a été remis en mairie avec un avis favorable. Monsieur l'Architecte urbaniste doit remettre les cartes en adéquation avec les observations émises. Le Conseil Municipal se prononcera définitivement avant l'arrêté de Monsieur le Préfet rendant ou pas le PLU applicable.

↳ Proposition d'un administré de vendre à la commune une parcelle de terrain à côté de l'école pour y faire un parking.

↳ Travaux de l'école terminés (portes et climatisation). Réunion de rentrée scolaire s'est tenue ce mardi 11 septembre 2018. L'effectif de l'école s'élève à 69 élèves répartis sur 3 classes.

↳ Sécurité : Les agents communaux ont commencé à repeindre la signalétique au sol sur la voirie (dents de requin, passage piétons, etc.). Un passage piéton au Hameau-des-Buis a été réalisé par nos agents ainsi que l'installation de balises de sécurité et de panneaux.

Des balises de sécurité et les panneaux vont bientôt être posés dans le village.

↳ Le problème du chemin des granges est bientôt résolu.

↳ Bilan estival est acceptable aux dires des professionnels.

↳ Remerciements d'un de nos administrés et de sa femme pour le soutien que l'équipe municipale leur a apporté dans l'épreuve de l'incendie de leur maison.

↳ Proposition achat groupé de batardeaux par le biais du secrétariat de mairie.

↳ travaux sur le chemin qui mène au jardin de Madame Claudine FOURNIER, raviné par les intempéries de 2015, n'ont heureusement pas été exécutés. Des travaux de raccordement électrique souterrain ont été exécutés et l'entreprise a « pétassé » le terrain. Le travail a été exécuté sans aucun soin. Il faut suivre malheureusement chaque entreprise qui exécute des travaux sur la commune. Pour exemple, la commune a réécrit au SDEA une lettre en RAR, afin de remettre en état le goudron que l'entreprise Rampa a massacré auprès de la STEP de Casteljou en effectuant des sondages.

↳ En janvier 2018 : vote contre la création des sentiers des dolmens, motivé par la participation financière élevée. Suite à l'inauguration du chemin des Dolmens à Beaulieu Madame Claudine FOURNIER a rencontré Madame Sonia STOCCHETTI, la chargée de mission, maintenant, le projet s'étend au département, 3 Communautés de Communes, et d'autres villages. Une convention a notamment été signée. Le coût de la participation a donc diminué. Il passe de 3€ à 1€ par habitant. Le projet aurait été intéressant surtout que la commune a 17 dolmens sur Casteljou.

↳ Suite aux travaux de voirie à La Marnée : Il est prévu :

- La création d'un fossé en limite des parcelles ZI 99 -101 et 103 déversant dans l'Esqueyras, récupérant les eaux pluviales du secteur des Esplantiers et de la partie haute de la Marnée.
- Le recalibrage du fossé parallèle à la voie communale n°7B (chemin de la Marnée)
- Le recalibrage du fossé existant transversal en limites des parcelles ZI 97 - 319 et 99.
- Le recalibrage du fossé de la PVR la Marnée avec buses dimensionnées sous traverse d'accès aux habitations.
- Le lancement d'un plan de restauration morphologique du Granzon par l'EPTB Bassin Versant de l'Ardèche (réunion de lancement le 19.09.2018).
- La préconisation aux propriétaires de la PVR la Marnée d'évacuer leurs eaux pluviales vers l'exutoire existant.

↳ À Mazet : enlever la priorité à droite à la suite de la création du cédez le passage. Panneaux devant le cabanon Cade gênent la visibilité si l'élargissement pas fait autour des panneaux. Pose d'un panneau rétrécissement de chaussée à la Rouvière en cours de réalisation.

↳ Commission de sécurité sera tenue prochainement afin d'évoquer la sécurité globale de la commune : vitesses, stationnement, signalisation, etc.

Revêtement qui vient d'être posé à Payre Fabre : L'entreprise doit intervenir très prochainement sur ce chemin et celui des Drouyèdes.

Monsieur Edmond GAYRAL précise que nous avons obligation de faire la chasse à l'Ambroisie mais que les ronds-points sur la départementale en sont couverts.

↳ Que de bons échos sur la mise en place des feux tricolores de cet été.

↳ Le coût du projet de rénovation du presbytère de Casteljou se situerait aux alentours de 150 000 € HT et que ce projet serait subventionné à hauteur de 50%.

↳ Réunion très prochainement pour conception du bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.